



## Collège d'autorisation et de contrôle

### **Accusé de réception de la déclaration du service sonore « Radio Fondation ASA » de l'éditeur Fondation All Services Access.**

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi en date du 24 juillet 2025 de la déclaration du service sonore « Radio Fondation ASA » émanant de la Fondation d'utilité publique Fondation All Services Access., établie Chaussée de Namur 32 Bte 48 à 1400 Nivelles, sous le numéro d'entreprise BE0758726278. La Fondation est représentée par Jean-Marc Streel.

En sa séance du 4 septembre 2025, le Collège d'autorisation et de contrôle accuse réception de cette déclaration. Il acte que cette déclaration reprend les éléments requis par l'article 3.1.3-8 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Conformément à l'article 2.2-2, § 3 du décret précité, toute modification des informations visées à l'article 2.2-2, § 2 du décret doit être notifiée dans le mois au Collège d'autorisation et de contrôle.

Conformément à l'article 3.1.3-8 du décret, toute modification des éléments de la déclaration doit être préalablement notifiée voie électronique avec accusé de réception au Collège d'autorisation et de contrôle.

Fait à Bruxelles, le 4 septembre 2025.

DocuSigned by:  
*Mathilde Alet*  
8CA19B3ED537454...

DocuSigned by:  
*Saba Parsa*  
DF17779B49424C4...